

# **COMPTE RENDU – REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014**

Tous les conseillers étaient présents.

## **1 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la Communauté de Communes propose d'en modifier les statuts afin que tous les Maires siègent au Conseil de Communauté. Le Conseil Municipal donne son accord.

## **2 – DELEGATION AU MAIRE POUR LES MARCHES PUBLICS**

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés publics.

## **3 – VIREMENTS DE CREDITS**

Des ajustements budgétaires sont votés pour abonder le programme de voirie 2014.

## **4 – COMMUNALISATION DES BIENS DE SECTION DE CUSSON**

Suite à une demande de location des parcelles non entretenues situées à Cusson (N° 2544-2545-2546-2547-2548), il est envisagé de communaliser ces biens pour en faciliter la gestion. A la suite nous pourrons signer le contrat de location.

## **5 – INFORMATION SUR LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT**

Suite à la réunion de travail du 12 juin en présence d' Iwan MAYET, conseiller général délégué en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement) Madame ALLET et Madame BOURRIGAULT du service concerné , un courrier d'intention a été adressé au Conseil Général pour la réalisation de l'ensemble des projets : réfection du réseau de collecte d'eaux usées provenant de La Chazotte, assainissement de Chazourne et du Crozet Pêcher afin d' établir un cahier des charges pour l'ensemble et de bénéficier d'éventuelles subventions. Les assainissements des hameaux ne sont plus subventionnés par le département, les extensions de réseau bénéficient d'une éventuelle aide de l'Agence de l'Eau.

Pour la station de Vacheresse, suite à notre courrier de réclamation, les services de la SAUR doivent nous proposer un rendez-vous pour étudier le problème de dysfonctionnement.

## **6 – TRAVAUX A LA TERRASSE**

Les travaux de captage des eaux pluviales de la Terrasse sont terminés.

Le coût du matériel est de 5.354 € HT, l'entreprise Gallet a pris à sa charge le terrassement et la main d'œuvre, aidé par René Girodon notre employé communal. Les fonds des ventes de biens de section de La Terrasse, soit 1.089 € sont utilisés pour régler une partie de cette facture.

## **7 – PRESCRIPTION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Nous avons été avisés par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) que si la commune ne se dotait pas d'un document d'urbanisme, ce sera l'Etat qui décidera à sa place des périmètres de constructibilité.

Ainsi, suite à une rencontre avec Madame COTTE de la DDT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager la procédure de mise en place du PLU en sollicitant les aides prévues par l'Etat, le Conseil Général et la Communauté de Communes.

## **8 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Il avait été envisagé courant 2012 une extinction complète de l'éclairage public la nuit. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une discussion a été engagée sur ce projet et d'autres solutions ont été soumises.

A la suite, une rencontre a eu lieu avec Monsieur BRIGNON du SIEL (Syndicat intercommunal des énergies du département de la Loire) pour envisager une modification de l'éclairage nocturne.

Afin d'alléger les factures plusieurs solutions sont envisagées et des demandes de devis faites pour

- Remplacement de certaines ampoules de 250 et 150 W par des ampoules à moindre consommation
- Chiffrage avec des LEDS
- Changement des appareillages si nécessaire mais interrogation pour conservation des luminaires récents du bourg.
- Envisager également les possibilités de modification du transformateur.

Dès que tous ces chiffres seront connus, le Conseil Municipal prendra une décision.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

- Franck GUADAGNO, pompier professionnel, propose à la municipalité de faire une formation au brevet de secourisme. Toutes les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de mairie pour se faire inscrire, cette formation aura lieu à l'automne et coûte 50 € par personne. Un avis est déposé dans les panneaux d'affichage.
- Un règlement intérieur du cimetière est en préparation pour gérer au mieux l'espace dégagé par la reprise du champ commun.
- Nous sommes en cours de réflexion pour créer un site Internet de la commune, des devis sont demandés.
- Passage de la ludothèque dans la commune mercredi 23 juillet, à 14 h 30, salle des fêtes.
- Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition de Mr le Maire de Merle Leignec pour achat en commun d'un radar pédagogique.